



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haute-Garonne



Cabinet

Réf. 15-167

Dossier suivi par
Marie-Noëlle Christophe
IEN « Arts et Culture »
Premier degré
Marie-Noelle.Christophe@ac-toulouse.fr

75 rue Saint Roch
CS 87703
31077 Toulouse cedex 4

Eric Marilleau
CPD EM
Coordonnateur CHAM
Tél : 05.36.25.72.22
Eric.marilleau@ac-toulouse.fr

Toulouse, le 3 décembre 2018

La directrice académique
des services de l'éducation nationale
de la Haute-Garonne

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs d'école
de la Ville de Toulouse

S/C de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Éducation nationale

Envoi direct aux écoles de la ville de Toulouse

Objet : Recrutement des élèves en Classes à Horaires Aménagés « Musique » option voix à l'école Rangueil

Présentation :

L'Éducation nationale et le Conservatoire à Rayonnement Régional de Toulouse organisent, en partenariat, les classes à Horaires Aménagés « musique » à l'école élémentaire Rangueil.

Les classes à horaires aménagés de l'école Rangueil développent un enseignement musical spécifique centré sur le chant choral.

Ce dispositif permet d'associer un enseignement artistique à l'enseignement général.

Les élèves sont scolarisés au sein de classes ordinaires de cette école où ils suivent 4h30 d'enseignement artistique dans une salle spécialement aménagée.

Grâce à une organisation concertée de l'emploi du temps, les activités de musique s'inscrivent dans le cadre de la journée scolaire. Le programme d'enseignement général est identique à celui des autres classes.

Le recrutement s'effectue pour une entrée en CE1 et en CE2.

Candidature :

Les élèves concernés sont :

- les élèves actuellement scolarisés en cours préparatoire qui seront inscrits l'année prochaine en CE1,
- les élèves actuellement scolarisés en CE1 qui seront inscrits l'année prochaine en CE2.



2/2 Les parents d'élèves intéressés seront conviés à une réunion d'information le :

**Jeudi 21 mars 2019 à 17h30
à l'école élémentaire Ranguel,
1 rue Claude Forbin 31400 Toulouse**

Organisation du recrutement :

Les parents désirant que leur enfant soit candidat à ces classes à horaires aménagés doivent se manifester en déposant un formulaire de « déclaration d'intention » auprès du conservatoire (secrétariat scolarité HA) ou auprès de l'école Ranguel **avant le 19 avril 2019.**

Des tests d'admission se dérouleront le **vendredi 17 mai 2019** ; nous invitons les enfants candidats à participer à une séance préparatoire le **jeudi 16 mai de 17h à 18h** à l'école Ranguel.

Une commission d'admission, placée sous la présidence de Madame la directrice académique ou de son représentant, déterminera dans la limite des places disponibles la liste des élèves retenus. Elle aura lieu le **mercredi 22 mai 2019**. Les élèves admis suivront alors leur scolarité à l'école Ranguel.

Pour tout complément d'information et pour retirer une déclaration d'intention, les familles pourront contacter :

- Le bureau de gestion des Horaires Aménagés :
Mme Alary et Mme Saint-Pierre au 05.61.22.26.65 / 05.61.22.28.58
- Le Directeur de l'école Ranguel : **M. Bardou au 05.61.52.35.07**
- Le Conseiller pédagogique en éducation musicale : **M. Marilleau au 06.89.16.00.51**

Je vous remercie par avance de la diffusion la plus large que vous voudrez bien assurer auprès des familles, de façon à offrir, à tous les élèves, une chance d'accès à ce dispositif culturel particulier.


Elisabeth LAPORTE

PJ : Document d'information à l'intention des parents d'élèves de CP et CE1

CPI : M. l'Adjoint au Maire des Affaires Scolaires
M. le Directeur du Conservatoire
M. le Directeur de l'école élémentaire Ranguel